

## POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2013**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : **M. Samir Labidi**.

### BILAN

Au 31 décembre 2012

(Unité : 1000 TND)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<u>ACTIF</u>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>36 493,897</b>	<b>31 528,896</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		2 433,969	1 952,430
b - Obligations et Valeurs assimilées		34 059,928	29 576,466
c - Autres Valeurs			-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>17 095,113</b>	<b>8 319,425</b>
a - Placement monétaires	<b>3-3</b>	13 987,828	7 422,881
b – Disponibilités	<b>3-11</b>	3 107,285	896,544
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
TOTAL ACTIF		<b>53 589,010</b>	<b>39 848,321</b>
<u>PASSIF</u>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-7</b>	111,505	84,527
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-8</b>	16,281	- 3,807
TOTAL PASSIF		<b>127,786</b>	<b>80,719</b>
<u>ACTIF NET</u>			
<b>CP 1 –Capital</b>	<b>3-5</b>	51 642,038	38 475,330
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-6</b>	<b>1 819,186</b>	<b>1 292,272</b>
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		0,284	0,327
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 818,902	1 291,945
ACTIF NET		<b>53 461,224</b>	<b>39 767,602</b>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<b>53 589,010</b>	<b>39 848,321</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012

(Unité: 1000 TND)

		<i>Période du</i> 01/01/2012 <i>Au</i> 31/12/2012	<i>Période du</i> 01/01/2011 <i>Au</i> 31/12/2011
	Notes		
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u></b>	3-2	1 483,068	951,776
a - Dividendes		193,652	117,487
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		1 289,416	834,289
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	3-4	453,599	596,090
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 936,667</b>	<b>1 547,866</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	3-9	372,975	315,579
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 563,692</b>	<b>1 232,287</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	3-10	70,109	46,531
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 493,583</b>	<b>1 185,755</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>325,319</b>	<b>106,189</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>1 818,902</b>	<b>1 291,945</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>- 325,319</b>	<b>- 106,189</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		1,190	1,951
* +/- values réalisées sur cession des titres		- 22,674	- 13,923
* Frais de négociation		-	-
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>1 472,099</b>	<b>1 173,783</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période allant du 01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012**

(Unité : 1000 TND)

	<i>Période du</i> <b>01/01/2012</b> <i>Au</i> <b>31/12/2012</b>	<i>Période du</i> <b>01/01/2011</b> <i>Au</i> <b>31/12/2011</b>
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u></b>		
<u>des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	1 493,583	1 185,755
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	1,190	1,951
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	- 22,674	- 13,923
d - Frais de négociation de titres	-	-
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>1 305,903</b>	<b>2 093,703</b>
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>		
<b>a – Souscriptions</b>	<b>28 053,381</b>	<b>38 250,877</b>
* Capital	27 363,400	36 864,100
* Régularisation des sommes non distrib.	- 48,476	- 44,401
* Régularisations des sommes distrib.	738,457	1 431,179
* Droits d'entrée		
<b>b – Rachats</b>	<b>14 525,954</b>	<b>25 812,653</b>
* Capital	14 151,700	24 972,800
* Régularisation des sommes non distrib.	- 24,968	- 32,292
* Régularisation des sommes distrib.	399,222	872,144
* Droits de sortie		
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>13 693,623</b>	<b>11 518,305</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a - En début de période	<b>39 767,602</b>	<b>28 249,297</b>
b - En fin de période	<b>53 461,224</b>	<b>39 767,602</b>
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>		
a - En début de période ( <i>mille actions</i> )	<b>385,000</b>	<b>266,087</b>
b - En fin de période ( <i>mille actions</i> )	<b>517,117</b>	<b>385,000</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE PERIODE</b>	<b>103,292</b>	<b>106,166</b>
<b><u>(EN DINAR)</u></b>		
<b>VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE PERIODE</b>	<b>103,383</b>	<b>103,292</b>
<b><u>(EN DINAR)</u></b>		
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,34%</b>	<b>3,10%</b>

NB :Le taux de rendement correspond à l'évolution de la valeur liquidative entre le début et la fin de la période tout en considérant l'effet de toute distribution de dividendes intervenue durant la période en question.

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2012

(Unité 1000 Dinars Tunisiens)

## 1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers arrêtés au 31/12/2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## 2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### 2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### 3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3 - 1 Note sur le portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2012** à **36.493.897** Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31-12-2012	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
<b>Titres émis par le Trésor</b>	<b>14.200</b>	<b>14.200.000</b>	<b>14.594.137</b>	<b>27,23%</b>	<b>27,30%</b>	<b>ETAT</b>
BTA 5,50% Octobre 2018	5.000	5.000.000	4.909.650	9,16%	9,18%	ETAT
BTA 5,50% mars 2019	9.200	9.200.000	9.684.487	18,07%	18,11%	ETAT
<b>Titres émis par des sociétés</b>	<b>219.000</b>	<b>19.117.332</b>	<b>19.465.791</b>	<b>36,32%</b>	<b>36,41%</b>	
AMEN BANK 2011-1	20.000	1.800.000	1.823.343	3,40%	3,41%	A.Bank
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5.000	399.950	404.393	0,75%	0,76%	A.Bank
ATL 2010-1	5.000	300.000	305.005	0,57%	0,57%	BBB
ATTIJARI BANK 2010	13.000	1.114.282	1.151.479	2,15%	2,15%	Attijari Bank
BH 2009	5.000	461.500	461.554	0,86%	0,86%	BBB-
CHO 2009	2.000	175.000	175.018	0,33%	0,33%	BIAT
CIL 2010 - 2	20.000	1.200.000	1.208.341	2,25%	2,26%	BBB-
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 (A)	4.000	400.000	411.836	0,77%	0,77%	A.Bank
STB 2010-1 (B)	10.000	866.600	895.190	1,67%	1,67%	STB
TUNISIE.LEASING 2009-2	15.000	900.000	928.105	1,73%	1,74%	BBB+
TUNISIE.LEASING 2010-2	10.000	600.000	603.181	1,13%	1,13%	BBB+
UIB 2011- catégorie B	20.000	1.900.000	1.933.581	3,61%	3,62%	UIB
STB sub 2011	30.000	3.000.000	3.136.000	5,85%	5,87%	STB
EO MODERN LEASING.2012	20.000	2.000.000	2.001.425	3,73%	3,74%	BBB
EO TL 2012-2	20.000	2.000.000	2.011.599	3,75%	3,76%	BBB+
EO UIB 2012-1	20.000	2.000.000	2.015.741	3,76%	3,77%	UIB
<b>OPCVM</b>	<b>23.769</b>	<b>2.427.797</b>	<b>2.433.969</b>	<b>4,54%</b>	<b>4,55%</b>	
SICAV BH OBLIGATAIRE	23.769	2.427.797	2.433.969	4,54%	4,55%	-
<b>Total du portefeuille-titres.</b>	<b>.</b>	<b>35.745.128</b>	<b>36.493.897</b>	<b>68,10%</b>	<b>68,26%</b>	

La valeur des BTA au 31/12/2012 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 14.821 Dinars.

### 3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1.483.068 DT** pour la période allant du **01-01-2012** au **31-12-2012**, contre un montant de **951.776 DT** pour la période allant du **01-01-2011** au **31-12-2011** et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 1/1/2012 au 31/12/2012	Du 1/1/2011 au 31/12/2011
Revenus des BTA	626.511	415.649
Revenues des OPCVM	193.652	117.487
Revenus des obligations	662.905	418.640
<b>Total</b>	<b>1.483.068</b>	<b>951.776</b>

### 3-3 Note sur les placements monétaires :

Les placements monétaires s'élèvent au **31-12-2012** à **13.987.828 DT** et se détaillent comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31-12-2012	% actif	Emetteur	Garantie
BDT041012/020413ML	1.463.354	1.481.474	2,76%	Modern Leasing	BBB
BDT221212/210113ML	995.789	997.193	1,86%	Modern Leasing	BBB
BDT231212/220113ML	1.991.578	1.994.105	3,72%	Modern Leasing	BBB
BT231212/220113ATTIJ LEASING	2.987.565	2.991.294	5,58%	Attijari Leasing	BB+
Billet de trésorerie ST MOURADI	500.000	522.028	0,97%	S.T.MOURADI	BH
Billet de trésorerie SH EI Kantaoui	2.000.000	2.005.200	3,74%	S.H.EI Kantaoui	BH
Certificat de dépôt Diplomat	3.995.668	3.996.534	7,46%	BH	
<b>Total</b>	<b>13.933.954</b>	<b>13.987.828</b>	<b>26,10%</b>		

### 3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésoreries, les certificats de dépôt et les placements à terme. Il totalise pour la période allant du **01-01-2012** au **31-12-2012** un montant de **453.599 DT** contre un montant de **596 090 DT** pour la période allant du **01-01-2011** au **31-12-2011**.

Désignation	Du 1/1/2012 au 31/12/2012	Du 1/1/2011 au 31/12/2011
Intérêts des placements à terme	1.946	352.368
Intérêts des billets de trésorerie	383.235	240.698
Intérêts des certificats de dépôts	68.418	3.024
<b>Total</b>	<b>453.599</b>	<b>596.090</b>

### **3-5 Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2012** au **31-12-2012** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **01-01-2011** au **31-12-2011** se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>Capital initial au 1er Janvier</b>		
Montant	38.475.331	26.608.112
Nombre d'actions	385.000	266.087
Nombre d'actionnaires	899	1.210
<b>Souscriptions réalisées</b>		
Montant (nominal)	27.363.400	36.864.100
Régul. des sommes non distribuables	-48.477	-44.401
Nombre d'actions émises	273.634	368.641
<b>Rachats effectués</b>		
Montant (nominal)	14.151.700	24.972.800
Régul. des sommes non distribuables	-24.968	-32.291
Nombre d'actions rachetés	141.517	249.728
<b>Autres effets sur le capital</b>		
Plus-values potentielles sur actions	1.190	1.951
Moins-values réalisés sur cession d'actions	-22.674	-13.923
Frais de négociation	-	-
<b>Capital au 31 décembre</b>		
Montant	51.642.038	38.475.330
Nombre d'actions	517.117	385.000
Nombre d'actionnaires	813	899

### **3-6 Sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats. Le solde de ce poste totalise au **31-12-2012** un montant de **1.819.186 DT** contre un montant de **1.292.272 DT** au **31-12-2011** et se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2012			31-12-2011		
	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Sommes distribuables exercices antérieurs (Report à nouveau)	211	73	284	226	101	327
Sommes distribuables exercice en cours	1.493.583	325.319	1.818.902	1.185.755	106.189	1.291.945
<b>Total</b>	<b>1.493.794</b>	<b>325.392</b>	<b>1.819.186</b>	<b>1.185.981</b>	<b>106.290</b>	<b>1.292.272</b>

### **3-7 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de ce poste totalise au **31-12-2012** un montant de **111.505 DT** contre un montant de **84.527 DT** au **31-12-2011**. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire à payer	19.677	14.917
Rémunération du distributeur à payer	91.828	69.610
<b>Total</b>	<b>111.505</b>	<b>84.527</b>

### **3-8 Autres créditeurs divers :**

Le poste « Autres créditeurs divers » accuse au **31-12-2012** un solde créditeur de **16.281 DT** contre un solde débiteur de **3.807 DT** au **31-12-2011**. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Etat retenues à la source	-	- 9.493
Honoraires du commissaire aux comptes	11.554	2.000
Redevances CMF à régler	4.250	3.398
Autres charges AGO amortis	-	-
TCL à payer	477	288
<b>Total</b>	<b>16.281</b>	<b>- 3.807</b>



### 3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du distributeur et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de distribution et de gestion conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-01-2012** au **31-12-2012** à **372.975 DT** contre un montant de **315.579 DT** pour la période du **01-01-2011** au **31-12-2011**. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	Du 1/1/2012 au 31/12/2012	Du 1/1/2011 au 31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	65.819	55.690
Rémunération du distributeur	307.156	259.889
<b>Total</b>	<b>372.975</b>	<b>315.579</b>

### 3-10 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les charges de pré-exploitation, la T.C.L ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-01-2012** au **31-12-2012** à **70.109 DT** contre un montant de **46.531 DT** pour la période du **01-01-2011** au **31-12-2011** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 1/1/2012 au 31/12/2012	du 01/01/2011 au 31/12/2011
Redevances CMF	43.879	37.127
Honoraires du commissaire aux comptes	14.914	2.000
Charges de pré-exploitation	-	-
Impôt et taxes et versements assimilés	-	-
Autres charges AGO amortis	6.405	3.371
T.C.L	4.911	3.833
Autres charges	-	200
<b>Total</b>	<b>70.109</b>	<b>46.531</b>

### 3-11 Disponibilités :

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2012** à **3.107.285 DT** contre un montant de **896.544 DT** au **31-12-2011** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Dépôts à vue	3.107.285	896.544
Placements à terme	-	-
<b>Total</b>	<b>3.107.285</b>	<b>896.544</b>

**3-12 Données par action :**

<b>Données par action en DT</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Revenus des placements/action	3,745	4,020
Charges de gestion des placements/action	0,721	0,820
Revenu net des placements/action	3,024	3,201
Autres produits/action	-	-
Autres charges/action	0,136	0,121
Résultat d'exploitation /action	2,888	3,081
Régularisation du résultat d'exploitation/action	0,629	(0,276)
Report à nouveau/action	0,001	0,001
Variation des plus (ou moins) values potentielles/action	0,002	0,005
Plus (ou moins) values réalisées sur cession/action	(0,044)	(0,036)
Résultat net /action	2,847	3,050

## **RAPPORT GÉNÉRAL**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 20 Novembre 2008 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 53.589.010 dinars et un résultat net de l'exercice 2012 de 1.472.099 dinars.

### ***Responsabilité de la Direction dans la préparation et la présentation des états financiers***

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité du Commissaire aux comptes***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **Opinion**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2012.

Par ailleurs, nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

De cette appréciation, il ressort que la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a employé 12,08% de son actif en titres émis par Modern Leasing (emprunt obligataire et billets de trésorerie). Cette proportion est au-dessus du seuil maximum fixé à 10% par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

En outre, la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a employé 13,03% de son actif en titres émis ou garantis par la Banque de l'Habitat (emprunt obligataire, billets de trésorerie et certificat de dépôt). Cette proportion est au-dessus du seuil maximum fixé à 10% par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

D'autre part, nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des billets de trésorerie et des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 31 janvier 2013

**Le commissaire aux comptes :**

Samir Labidi

## **RAPPORT SPÉCIAL**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### ***Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures reconduites :***

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours de 2009, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- Une première convention, conclue avec la SIFIB BH, en vertu de la quelle cette dernière assure, pour le compte de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012, le montant de cette rémunération s'élève à 65.819 DT ; il est porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une deuxième convention, conclue avec la Banque de l'Habitat, en vertu de la quelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, et ce en contrepartie d'une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire SIFIB BH.
- Une troisième convention, conclue avec l'Office Nationale des Postes, en vertu de laquelle cette dernière a été désignée distributeur des valeurs de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, et ce en contrepartie d'une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, le montant de cette rémunération s'élève à 307.156 DT ; il est porté également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

### ***Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants :***

Aucune obligation et/ou engagement envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales n'a été enregistré au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012. Ainsi, aucune rémunération n'a été allouée au Président Directeur Général ou aux membres du Conseil d'Administration au titre de cette période.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 31 janvier 2013

***Le commissaire aux comptes :***

Samir Labidi